

# PLAN DE DÉCONFINEMENT DIRIGEANTS

**À partir du 15 août 2020**

**Dirigeants d'un club ou d'un comité**

**Favoriser systématiquement les échanges en distanciel**



## PRÉCAUTIONS

**Port du masque**



Obligatoire en milieu confiné, notamment dans les salles de réunions et dans les bureaux même si la distanciation physique est respectée

**Distanciation physique : 4m<sup>2</sup>/pers**



2 m<sup>2</sup>/ personne avec masque

**Utilisation de gel hydroalcoolique**



Obligatoire

**Si symptômes du COVID-19**



**Restez chez soi**  
Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une réunion

**Kit sanitaire personnel composé de :**

1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon et 1 sac poubelle



Préconisé

**Matériels liés à la réunion**



Préconisation d'utilisation de son matériel personnel

**Locaux**



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire.



## ENCADREMENT

**Inscription aux réunions**



Sur inscription si possible  
Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

**Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination**



-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie, le dirigeant doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la réunion  
-La personne malade devra consulter et se faire tester  
-Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination.  
-Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester



## TRANSPORTS

**Transport individuel**



Conseillé

**Transports en commun**



Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique

**Covoiturage et mini-bus**



Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation, utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet



## ESPACE DE PRATIQUE

**Département 13 et 75**



Départements définis comme zone de circulation active du virus permettant aux préfets de définir des règles spécifiques pour limiter sa circulation



## CONVIVIALITÉ

**Partage de repas, pots, festivités**



A ne pas organiser et éviter

**Discussions en présentiel**



Avec distanciation et masque si possible

Dirigeants d'un club ou d'un comité  
Favoriser systématiquement les échanges en distanciel



## SÉJOURS ET VOYAGES



Autorisés



## FORMATION



-Possible en salle avec plus de 10 personnes si port du masque, respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement, lavage régulier des mains (toutes les 2 heures au moins) avec du savon ou du gel hydroalcoolique

-Conseillé en distanciel et en extérieur

Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant mais dans le respect de la distanciation



## SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION



Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions



## ACCIDENT



Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence



## VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

**Votre comité départemental**

**[association@ffrandonnee.fr](mailto:association@ffrandonnee.fr)**

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site **[www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)**